

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Préfecture de la Région de Besenort								
6 décembre 2012	6 décembre 2012	<table><tr><td>Nombre de conseillers</td><td></td></tr><tr><td>En exercice</td><td>32</td></tr><tr><td>Présents</td><td>24</td></tr><tr><td>Votants</td><td>27</td></tr></table>	Nombre de conseillers		En exercice	32	Présents	24	Votants	27
Nombre de conseillers										
En exercice	32									
Présents	24									
Votants	27									
		28 DEC. 2012								
		Service Courrier								

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2012-07-48 – Budget assainissement-Intégration Actif/Passif de la commune de BREBOTTE *Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER*

Vu la loi n° 201061563 en date du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment l'art 60 II ;

Vu l'arrêté préfectoral n° I431 du 21 décembre 1999 portant création de la Communauté de Communes du Sud Territoire et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 99 12 29 I 467 du 29.12.1999 portant création de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011363-0003 du 29 décembre 2011 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale;
Vu l'arrêté de projet de périmètre de M. le Préfet en date du 20 juin 2012
Vu l'art 5211-18 et s et l'art 5211-25 et s. du CGCT portant le retrait et l'extension des périmètres de Communautés de Communes ;
Vu les décisions des communes en date du 15 mars 2012 portant acceptation de son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et de son intégration en date du 1^{er} janvier 2013 à la Communauté de Communes du Sud Territoire ;
Vu l'acceptation du SDCI par la communauté de Communes de la Bourbeuse et du retrait de la commune de BREBOTTE
Vu l'acceptation de la Communauté de Communes du Sud Territoire par délibération en date du 6 septembre de l'intégration de la commune de BREBOTTE à son périmètre,
Vu la délibération concordante de la commune de BREBOTTE acceptant les transferts d'actifs et passifs.

La commune de BREBOTTE doit opérer son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse. Après une période d'échanges avec la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et en partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Territoire ayant permis un accord sur les éléments de reprise et leurs critères de quote-part, il est convenu des critères de répartition de l'actif et passif repris suivants ainsi que des biens clairement identifiés au titre du budget assainissement de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Le critère principal de reprise ou de non reprise est fixé comme l'appartenance territoriale ou non au territoire de la Commune.

Il est convenu que l'ensemble des biens et passif seront transmis à travers les procédures de transfert de compétence ou / et de mise à disposition sous la responsabilité et la propriété de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de l'intégration de la commune de BREBOTTE à cette dernière.

Pour les éléments afférents au **budget annexe assainissement** de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Concernant l'actif de la Communauté de Communes de la Bourbeuse :

L'actif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 6 854 439,90 €.

Le transfert d'actifs repris par la commune de BREBOTTE, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi au montant de 1 940,87 €

Transferts établis :

La commune de BREBOTTE accepte de se voir transférer les biens indiqués en annexe 1 au titre de la compétence assainissement.

Il est opéré une reprise sur les opérations dite territoriales de manière intégrale. Concernant les opérations dites « partagées », la reprise se réalise selon une répartition en priorité territoriale. En cas d'impossibilité, elle est basée sur la moyenne 3 ans (2009-2011) des mètres cube vendus sur la commune rapporté sur le volume total vendu.

Actifs conservés à l'usage de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune de BREBOTTE accepte que la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les biens listés individuellement en annexe n°2 pour une valeur nette comptable de :

- 4 617 046,71 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens maintenus intégralement
- 522 166,70 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens partagés territorialement

soit un total de 5 139 213,41 € conservé après les transferts consolidés de toutes les communes « sortantes ».

Concernant le passif de la Communauté de Communes de la Bourbeuse :

Le passif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 6 047 115,24 €.

Le transfert de passif repris par la commune de BREBOTTE, listé en annexe 1, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi au montant de 3 393,33 €.

La Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les éléments de passifs, listés individuellement en annexe n°3 présents au budget de l'assainissement pour un montant de 3 764 544,88 euros.

Le transfert sera mis à jour des chiffres de la gestion 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- les éléments de transfert de l'actif et de passif propre au retrait de la commune de la Communauté de Communes de la Bourbeuse listés dans la présente délibération ainsi que les quotités de partages ;
- que la commune de BREBOTTE et la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse renoncent conjointement à toute indemnisation, soulte ou autre forme de compensation quant aux écarts budgétaires ou comptables générés par les éléments de partage sujet de la présente délibération ;
- que la commune de BREBOTTE renonce à tout droit sur les résultats des budgets SPIC et autre indemnisation en contre partie du maintien dans les budgets (général et annexes) de la Communauté de Communes de la Bourbeuse de l'ensemble des inscriptions, droits et montants présents dans les comptes de tiers (clients et fournisseurs), eux-mêmes issus de la gestion antérieure au 01/01/2013 de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.
- de recevoir les éléments d'actifs matériels et leurs accessoires à travers un Procès-verbal de mise à disposition à la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de 1er janvier 2013.
- d'autoriser le Président à signer les conventions, les PV de mise à disposition et tout document financier, administratif ayant trait au retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse comme à l'intégration au sein de la Communauté de Communes du Sud Territoire ;
- le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif transféré et des contrats en cours à la Communauté de Communes du Sud Territoire dans la limite de ses

compétences en date du 1er janvier 2013.

- d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget assainissement collectif.
- d'autoriser le Président à exécuter et signer tous les actes administratifs, juridiques, et financiers pour la mise en œuvre du transfert.

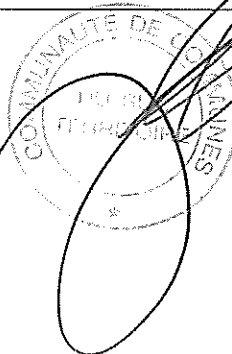
En annexe :

Etat des biens conservés par la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.

Etat consolidé de l'actif et du passif transféré ou mis à disposition de la Communauté de Communes du Sud Territoire consolidé.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

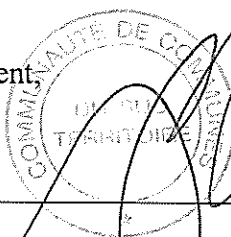
Le Président,



**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 28 DEC. 2012**

Et publication ou notification le 28 DEC. 2012

Le Président,



Désignation du bien	Partielle ou totale	critère répartition	Date entrée	V. origine	VNC	BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDEFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT	7 Communes
Réseau Grosne	T		31/12/2000	72 885,38 €	58 317,38 €					58 317,38 €			58 317,38 €
pompe lowara step Grosne	T		02/07/2004	700,00 €	332,00 €					332,00 €			332,00 €
installation technique Step Grosne	T		05/09/2005	165,43 €	88,43 €					88,43 €			88,43 €
régulateur step Grosne	T		01/06/2005	195,00 €	104,00 €					104,00 €			104,00 €
levé topo Boron	T		14/03/2006	3 700,00 €	3 334,00 €	3 334,00 €							3 334,00 €
réseau sud phase 1 boron	T		31/12/2009	933 363,40 €	886 695,40 €	886 695,40 €							886 695,40 €
réseau sud phase 2 boron	T		30/08/2010	524 949,75 €	507 451,75 €	507 451,75 €							507 451,75 €
travaux PR Bretagne - Bretagne	T		11/05/2011	2 479,00 €	2 438,00 €			2 438,00 €					2 438,00 €
études SDA	P	m3 consommés	14/11/2001	27 898,16 €	27 898,16 €	2 128,25 €	1 940,87 €	1 163,60 €	2 831,50 €	1 731,52 €	414,08 €	1 356,76 €	11 566,58 €
travaux sur 6 PR Boron + Montreux	P	2 postes/6	18/08/2010	1 318,00 €	1 276,00 €	425,33 €							425,33 €
signalétique 15 PR	P	7 postes/15	18/01/2011	1 144,40 €	1 068,40 €	284,91 €		71,23 €		142,45 €			498,59 €
réseau nord phase 3 Montreux + Bretagne	P	montant des Tx (32,6%)	11/05/2011	761 073,67 €	748 389,67 €			243 975,03 €					243 975,03 €
						1 400 319,64 €	1 940,87 €	247 647,85 €	2 831,50 €	60 715,78 €	414,08 €	1 356,76 €	171 522,64 €

Préfecture du Terr. de Belfort

28 DEC. 2012

Service Courrier

ACTIF NON REPRIS ET CONSERVE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE LA BOURBIEUSE
ANNEXE 3

PARTITION REPRISSE suite aux partages				
Désignation	Partielle en non repris	Date	V. Origine	VNC 31/12/2011
études SDA	P			27 888,18 €
travaux sur 6 fil. Borne - Montreux	P			1276,00 €
signalétique 19 fil.	P			1 318,00 €
réseau nord phase 3 montreux + Restigne	P			1 184,00 €
				743 193,07 €
				11 566,98 €
				425,33 €
				653,59 €
				249 975,03 €
				256 465,53 €
				522 106,70 €

TOTAL ACTIF NON REPRIS	5 139 213,41 €
-------------------------------	-----------------------

ACTIF NON REPRIS				
Désignation du bien	Date entrée	V. origine	VNC	
Réseau Foussemagne + Montreux	31/12/2000	363 212,01 €	259 576,61 €	
Réseau Montreux	31/12/2000	161 353,58 €	131 243,54 €	
Dossier AOI Step Nord	31/12/2001	149,00 €	0,00 €	
Aménagements livés topo	30/06/2001	310,94 €	0,00 €	
Stations livrées services techniques ass	30/06/2001	100,46 €	259,56 €	
Moteur station	18/12/2011	700,73 €	1 487,5 €	
2 crématoires + scanner	14/07/2001	3 022,95 €	0,00 €	
Pompe step foussemagne	24/06/2001	2 353,95 €	620,95 €	
Travaux assainissement	19/09/2001	1 639,00 €	394,07 €	
études zones nouvelles	06/06/2001	1 699,00 €	1 494,00 €	
Dossier des zones	18/03/2001	511,17 €	0,00 €	
Détecteur niveau	03/06/2002	294,00 €	0,00 €	
Aménagements services techniques ass	09/04/2002	710,00 €	710,00 €	
Pompe filaire CP 3035 Step Foussemagne	23/07/2002	1 130,00 €	510,00 €	
Equipement CTS	25/06/2002	3 160,00 €	0,00 €	
Appareil photo assainissement	10/03/2003	1 169,9 €	37,99 €	
Pompe livrée Step Montreux	28/04/2003	552,00 €	205,00 €	
Pompe livrée Step Montreux	02/12/2003	600,00 €	240,00 €	
Terrain step Montreux	18/11/2003	9 200,00 €	9 200,00 €	
Regulateurs	31/08/2005	385,70 €	413,70 €	
Logiciel ordinateur portable	28/07/2005	317,72 €	0,00 €	
Machine laser	06/07/2005	1 490,63 €	0,00 €	
Ordinateur portable	14/04/2005	613,50 €	195,50 €	
Téléphone	14/04/2005	33,23 €	27,23 €	
Travaux fonctions/ps	31/08/2005	4 220,76 €	3 263,76 €	
Lampe de bureau	24/07/2006	124,60 €	0,00 €	
Intérieurs	24/07/2006	38,46 €	0,00 €	
domestique	15/11/2006	127,50 €	55,50 €	
ordinateur service assainissement	31/08/2006	1 261,00 €	0,00 €	
Pompe step foussemagne	04/10/2006	370,00 €	149,00 €	
Pompe DP 3035M7471 PF Foussemagne	24/07/2006	1 953,61 €	1 178,61 €	
Pompe DP 3035 M7 471	14/09/2006	1 414,49 €	590,49 €	
Arre chemin de fer Montreux	08/05/2006	31 025,00 €	27 953,00 €	
Travaux rue chemin fer - Montreux	24/07/2006	1 956,00 €	1 784,00 €	
Appareil à distance step nord	15/12/2007	55,01 €	0,00 €	
Logiciel step montreux	31/12/2007	5 032,00 €	0,00 €	
Logiciel step montreux	31/12/2007	7 800,00 €	0,00 €	
Logiciel step montreux	17/09/2007	2 002,27 €	0,00 €	
ordinateur service techniques	31/12/2007	1 362,53 €	0,00 €	
ordinateur service techniques	31/12/2007	17,31 €	0,00 €	
freud step nord	01/10/2007	793,00 €	0,00 €	
CD techniques step nord	02/10/2007	43 800,00 €	18 425,00 €	
STEP Bassin 1 Step Nord	31/12/2008	611 523,07 €	339 043,07 €	
STEP Bassin 2 Step Nord	31/12/2008	611 523,07 €	339 043,07 €	
Détecteur pH	09/06/2008	765,00 €	0,00 €	
Détecteur niveau	09/06/2008	238,82 €	0,00 €	
Impression administrative ass	11/12/2008	675,00 €	0,00 €	
Informations step nord	14/09/2008	293,16 €	0,00 €	
Logiciel SIG	11/12/2008	2 413,33 €	0,00 €	
Nettoyage HP	21/10/2009	1 229,98 €	241,96 €	
refrigerateur step nord	11/02/2009	177,26 €	0,00 €	
ne ancienne égout assainissement	17/04/2009	6 775,00 €	6 522,00 €	
ressu nord phase 1 canclères	31/12/2009	1 760 745,64 €	1 643 366,64 €	
step nord	31/12/2009	613 584,07 €	565 645,07 €	
Terrain montreux	12/11/2009	185,00 €	194,00 €	
Terrain montreux	10/03/2008	1 615,00 €	1 615,00 €	
Garde corps bassin step montreux	26/03/2009	1 485,00 €	1 538,00 €	
Complément SIG	29/05/2009	100,00 €	0,00 €	
ondelleur	20/04/2009	255,43 €	0,00 €	
cozaux nord phase 2 montreux	31/12/2009	212 482,58 €	772 238,96 €	
badra xerre step montreux	09/09/2009	20 206,00 €	18 503,00 €	
Terrain montreux pour pompe	16/01/2009	702,57 €	702,57 €	
terrain plan	31/12/2010	1 496,65 €	0,00 €	
Ass. contrôle AUC	04/03/2010	1 013,00 €	311,00 €	
ordinateur	04/08/2010	1 343,03 €	1 449,08 €	
station	15/09/2010	1 302,00 €	1 130,00 €	
Détecteur niveau montreux	31/12/2010	24 674,04 €	23 952,04 €	
ordonneur	22/05/2011	380,00 €	400,00 €	
Travaux nord sels 2006 canclères	20/07/2011	425,34 €	213,34 €	
Détecteur niveau montreux	18/01/2011	136,06 €	68,06 €	
ordonneur	04/07/2011	1 229,00 €	434,00 €	
Pompe foussemagne	07/02/2011	4 674,00 €	4 364,00 €	
cellule technique montreux	18/01/2011	2 487,50 €	2 322,50 €	
cellule bureau canclères	07/02/2011	36 282,34 €	36 235,30 €	
		5 167 817,85 €	4 617 046,71 €	

Objet de la dépense	Partielle ou totale	Critère répartition		Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier 2011	BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVANCE	VELLESCOT	7 Communes
Emprunts													
réseau sud phase 2	T		2009	50 000,00 €	38 597,48 €	38 597,48 €							38 597,48 €
réseau sud phase 3	T		2011	170 000,00 €	170 000,00 €	103 771,03 €						66 228,97 €	170 000,00 €
Financement étude AC	P	m3 consommés	2003	67 107,44 €	48 775,81 €	3 720,93 €	3 393,33 €	2 034,38 €	4 950,46 €	3 027,30 €	723,96 €	2 372,09 €	20 222,45 €
Réhabilitation ANC Phase 2	P	5 systèmes ANC / 23	2010	125 000,00 €	111 955,23 €	4 868,05 €		4 868,05 €	4 868,05 €			9 736,11 €	24 340,27 €
réseau nord phase 3	P	montant des Tx (32,6%)	2010	119 000,00 €	113 999,38 €			37 163,80 €					37 163,80 €
Avances du BG													
subv versée sct assain boron N°SUB3	T		01/01/2007										
subv versée sct assain boron N°SUB8	T		12/10/2009	365 000,00 €	346 750,00 €	346 750,00 €							346 750,00 €
subv versée sct assain boron+vellescot N°SUB13	T		01/01/2012	400 000,00 €	386 666,67 €	386 666,67 €							386 666,67 €
subv versée sct assain mont + bretagne N°SUB12	P	montant des Tx (32,6%)	02/12/2010	300 000,00 €	300 000,00 €	183 125,35 €						116 874,65 €	300 000,00 €
		montant des Tx (32,6%)		440 000,00 €	432 666,67 €		141 049,33 €						141 049,33 €
Solventations extérieures													
réseau sud phase 1 - Agence de l'eau	T		2010	198 690,00 €	188 755,50 €	188 755,50 €							188 755,50 €
réseau sud phase 1 - Parlementaire	T		2010	64 000,00 €	60 800,00 €	60 800,00 €							60 800,00 €
réseau sud phase 2 - Agence de l'eau	T		2011	120 365,00 €	116 352,84 €	116 352,84 €							116 352,84 €
réseau sud phase 2 - parlementaire	T		2011	13 232,94 €	12 791,84 €	12 791,84 €							12 791,84 €
réseau Nord phase 3 - Agence de l'eau	P	montant des Tx (32,6%)	2012	211 996,00 €	208 462,73 €			67 958,85 €					67 958,85 €
réseau Nord phase 3 - DGE 2010	P	montant des Tx (32,6%)	2012	20 000,00 €	19 665,67 €			6 411,33 €					6 411,33 €
réseau sud phase 3 - Agence de l'eau	T		2013	298 710,00 €	298 710,00 €	187 337,92 €						116 372,08 €	298 710,00 €
réseau sud phase 3 - parlementaire	T		2013	16 000,00 €	16 000,00 €	9 766,69 €						6 233,31 €	16 000,00 €
réseau sud phase 3 - DETR	T		2013	50 000,00 €	50 000,00 €	30 520,89 €						19 479,11 €	50 000,00 €
							3 393,33 €	259 485,75 €	9 818,51 €	3 027,30 €	723,96 €	337 296,32 €	2 282 570,36 €
							1 668 825,20 €						

PASSIF NON REPRIS ET CONSERVE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE LA BOURBEUSE
ANNEXE 3

PASSIF NON REPRIS

Objet de la dépense	Date	Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier
Assainissement Fousse-magne	31/12/2000	8 221,27 €	5 189,81 €
Construction step Nord	31/12/2000	230 600,00 €	161 420,00 €
construction réseau nord phase 1	03/12/2001	435 145,00 €	362 620,85 €
construction réseau nord phase 1	28/06/2001	74 600,00 €	52 220,00 €
construction réseau nord phase 1	18/12/2011	400 000,00 €	350 764,56 €
réseau nord phase 2	01/01/2001	310 000,00 €	295 876,80 €
Avance STEP N°SUB1	01/01/2006	300 000,00 €	180 000,00 €
Subv ext Construction STEP Nord	01/01/2009	324 343,00 €	324 343,00 €
Subv ext Construction bassin 1	01/01/2009	310 540,00 €	310 540,00 €
Sub ext construction bassin 2	01/01/2009	510 539,00 €	510 539,00 €
Sub ext réseau nord phase 1	01/01/2009	485 395,40 €	485 395,40 €
Sub ext réseau nord phase 2	01/01/2010		87 245,00 €
			3 126 154,42 €

PASSIF NON REPRISE suite aux partages

Objet de la dépense	Date	Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier	part reprise 7 communes	part restante non reprise
Financement étude AC	P	67 107,44 €	48 775,81 €	20 222,45 €	28 553,36 €
Réhabilitation ANC Phase 2	P	125 000,00 €	111 965,23 €	24 340,27 €	87 624,96 €
réseau nord phase 3	P	119 000,00 €	113 999,38 €	37 163,80 €	76 835,58 €
Avance versée sce assain mont + bretagne	P	440 000,00 €	432 666,67 €	141 049,33 €	291 617,34 €
subvention Ag Eau - réseau Nord phase 3	P	211 996,00 €	208 462,73 €	67 958,85 €	140 503,88 €
subvention DGE 2010 - réseau Nord phase 3	P	20 000,00 €	19 666,67 €	6 411,33 €	13 255,34 €
			935 536,49 €	297 146,03 €	638 390,46 €

TOTAL PASSIF NON REPRIS	3 764 544,88 €
--------------------------------	-----------------------

ACTIF

Désignation du bien	Partielle ou totale	Critère répartition	Date entrée	V. origine	VNC	BREBOTTE
études SDA	P	m3 consommés	14/11/2001	27 898,16 €	27 898,16 €	1 940,87 €
VNC 31/12/2011 total transférée						1 940,87 €

PASSIF

Objet de la dépense	Partielle ou totale	Critère répartition	Réf	Date	Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier 2011	BREBOTTE
<i>Emprunts</i>							
Financement étude AC	P	m3 consommés			67 107,44 €	48 775,81 €	3 393,33 €

67 107,44 €	48 775,81 €	3 393,33 €
-------------	-------------	------------

Préfecture du Terr de Belfort
2 8 DEC. 2012
Service Courrier